



SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00448

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'EPORA - SITE DE LA RONZE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

RECU EN PREFECTURE

Le 01 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211125-D20210044810

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'EPORA - SITE DE LA RONZE

En 2019 Saint-Etienne Métropole a validé une convention habitat avec l'EPORA et l'Etat pour une durée de 5 ans. Les objectifs de cette convention sont de favoriser une programmation des interventions foncières opérationnelles à l'échelle de la Métropole en soutenant les communes dans la mise en œuvre des objectifs du PLH, de mettre en place un mode de travail collaboratif entre les parties et une coordination de leurs missions pour favoriser la réalisation des projets et la mise en œuvre des objectifs du PLH, et de favoriser la mise en œuvre du volet habitat des conventions cadre concluent entre la Métropole et l'EPORA.

La commune de Saint-Jean-Bonnefonds s'est engagée dans un projet d'aménagement du secteur la Ronze. Dès 2016, une convention d'études et de veille foncière multi-sites a été signée entre la commune et l'Epورا, portant sur les secteurs de la Ronze et du centre-bourg. Celle-ci a abouti en 2020 à la signature d'une convention opérationnelle portant sur l'ilot Jacquard-République.

Il est proposé la poursuite de l'action foncière par la signature d'une convention opérationnelle entre l'EPORA, Saint-Etienne Métropole et la commune de Saint-Jean-Bonnefonds, portant sur le secteur la Ronze.

Le projet vise le développement de 36 logements neufs, dont 10 logements locatifs sociaux et 26 en accession à la propriété. Pour ce faire, le projet d'aménagement prévoit d'une part la démolition d'un immeuble de 32 logements locatifs propriété de SOLIHA Loire-Puy-de-Dôme, et d'autre part la requalification du foncier intégrant également des parcelles voisines, propriétés communales.

Le prix de revient prévisionnel de la requalification de l'assiette foncière est de 1 062 000 €. Le montage financier prévisionnel s'établit comme suit :

- Commune (apport foncier) : 130 000 € ;
- Participation Epورا : 85 000 € ;
- Cessions foncières : 847 000 €.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, elle est annexée à la présente délibération.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention opérationnelle sur le secteur la Ronze entre l'EPORA, Saint-Etienne Métropole et la commune de Saint-Jean-Bonnefonds ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU